



PRÉFET DU DOUBS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gestion de la sécheresse

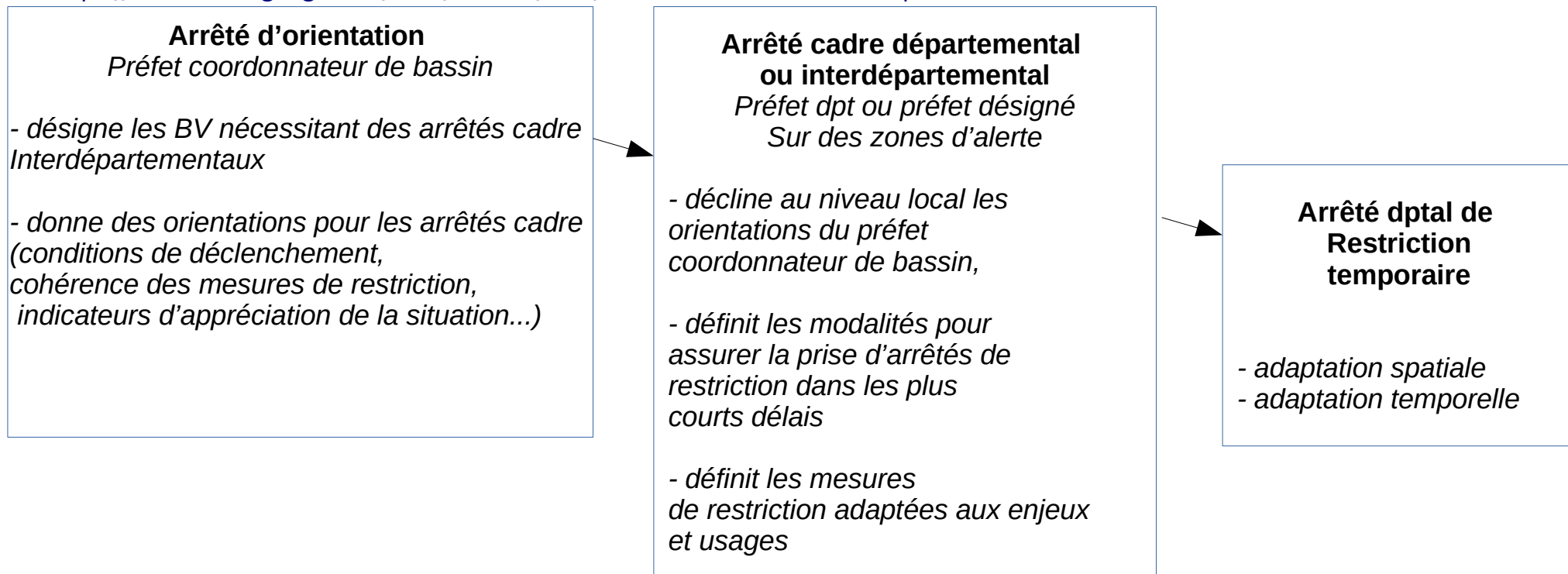
07/06/23

Evolution en 2023 avec le nouveau guide sécheresse

- * **Mesures de restriction non applicables dès lors qu'il y a utilisation d'eaux de pluie récupérées** et dès lors que les prélèvements sont réalisés à partir de retenues de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage
- * **Lavage de véhicules en station si haute pression ou avec système de recyclage (mini. 70 % d'eau recyclée)** avec interdiction en situation de crise
- * **Arrosage des golfs (reprise de l'accord cadre golf et environnement 2019-2024)**
 - Alerte = interdit de 8h à 20h, (réduction des volumes de 15 à 30 %)
 - Alerte renforcée = interdit sauf greens et départs (réduction des volumes de 60 %)
 - Crise = interdit sauf greens avec limitation 350 m³ / semaine / 9 trous (entre 20h et 8h), levée de l'exception quand pénurie d'eau potable

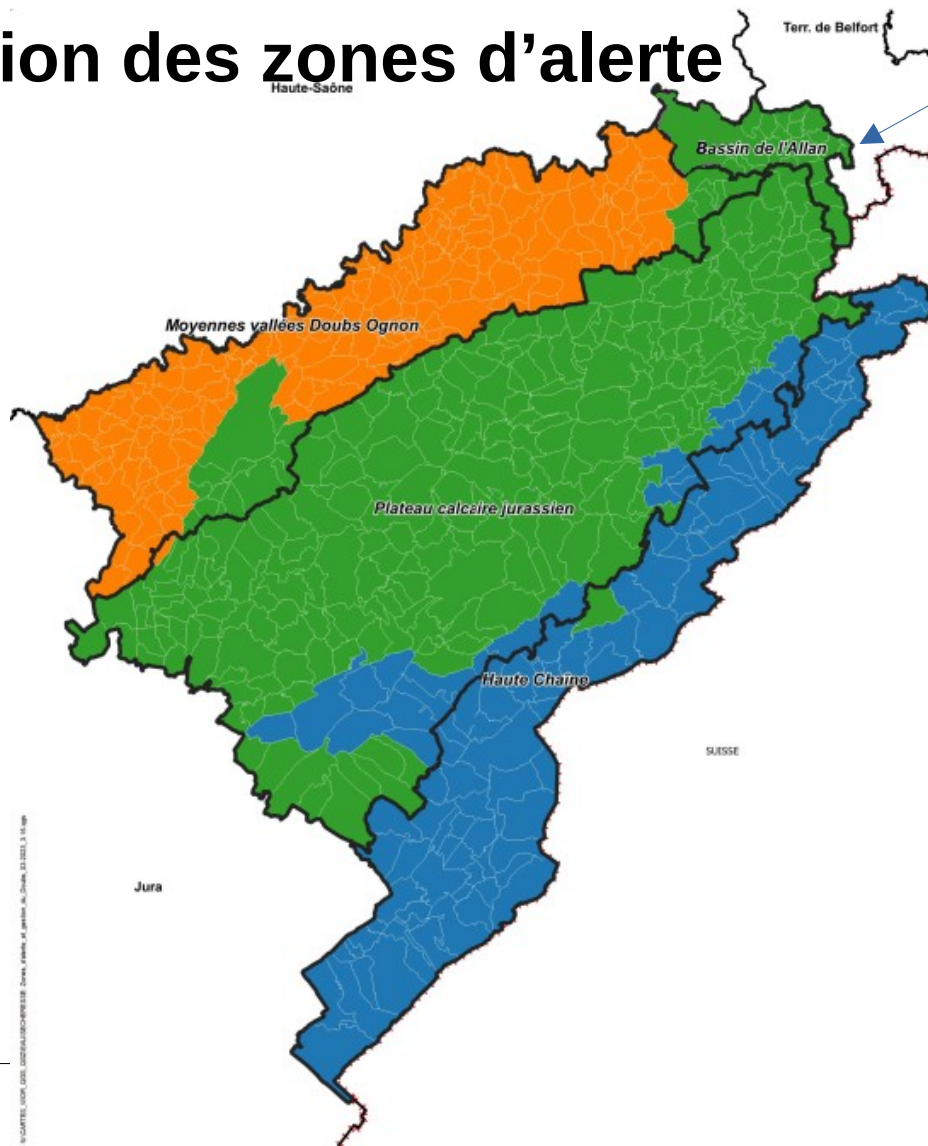
Principes de gestion de la sécheresse

Guide de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse, publié en mai 2021 :
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20secheresse_VF.pdf

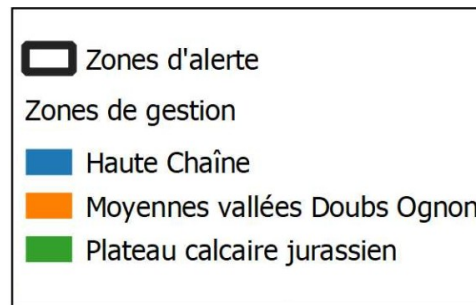


Evolution des zones d'alerte

Un arrêté cadre
Doubs pour
- la Haute Chaîne,
- les plateaux
calcaires du Jura -
les moyennes
vallées du Doubs
et de l'Ognon,



Un arrêté cadre
interdépartemental (25, 70 et 90)
pour le bassin versant de l'Allan.
*Préfet coordonnateur : Préfet du
Territoire de Belfort*



Rappel du Dire de l'État sur la gestion quantitative de l'eau

1. Elaborer les 4 plans territoriaux de gestion de l'eau (PTGE) prescrit par le SDAGE Rhône Méditerranée
2. Prise de la compétence Eau potable par les EPCI
3. Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Haut-Doubs
4. Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord-Franche-Comté
5. Accompagner les acteurs économiques
6. Réhabilitation du barrage d'Oye-et-Pallet
7. Ajustement des arrêtés cadres
8. Actualisation du plan ORSEC

→ l'ensemble de ces actions doit concourir à une **gestion plus durable** de la ressource en eau, et privilégier l'**économie** et la **sobriété** de l'usage de l'ensemble des ressources en eau.

Plan « eau »

Présenté par le président de la République le 30 mars 2023

1. Organiser la SOBRIÉTÉ des usages de l'eau pour tous les acteurs
2. Optimiser la DISPONIBILITÉ de la ressource
3. Préserver la QUALITÉ de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels
4. Mettre en place les MOYENS d'atteindre ces ambitions
5. Être en capacité de mieux répondre aux CRISES de sécheresse
6. Des ENGAGEMENTS tenus

Disponible sur :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/23017_DP_PLAN%20EAU_annexes.pdf

DOSSIER DE PRESSE

30 Mars 2023

53 MESURES POUR L'EAU

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

**PLAN D'ACTION
POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE ET
CONCERTÉE DE L'EAU**

